



F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Aujourd'hui, la FSU est à nouveau mobilisé-e avec une large intersyndicale pour et avec les accompagnants d'élèves en situation de handicap : les indispensables AESH !

Si nous sommes mobilisé-es ce jeudi 3 juin, c'est pour revendiquer avec ces personnels :

- **la création d'un véritable statut de la Fonction publique,**
- **l'abandon des PIAL, ces pôles qui dégradent les conditions de travail de personnels déjà malmenés,**
- **lutter contre la précarité et obtenir une augmentation des salaires,**
- **obtenir des recrutements massifs.**

Il faut savoir que les AESH représentent désormais 1 personnel sur 10 dans l'Education nationale. Et pourtant, ils et elles restent toujours oublié-es par le Ministre... et nous en avons encore eu la preuve récemment à l'issue de son grenelle de la honte où les AESH n'étaient même pas cités !

C'est indéniable, dans le cadre de l'école inclusive, le rôle des aesh est essentiel, ces personnels sont devenus indispensables.

Et Pourtant, il n'existe toujours aucun statut reconnaissant leur fonction. Ainsi, Nos collègues doivent cumuler plusieurs années de CDD (jusqu'à 11 ans pour certaines d'entre elles) avant d'espérer signer un CDI. CDI qui ne garantit absolument pas la fin de la précarité de ces agents, d'autant plus que les aesh sont employés sur des temps incomplets, alors qu'elles et ils exercent des missions pérennes, alors que leurs conditions de travail sont très souvent insatisfaisantes.

**La FSU exige la création d'un corps de catégorie B-type de la Fonction publique intégrant les AESH déjà recrutés.**

**La FSU exige également l'abandon immédiat des PIAL :** Ces Pôles inclusifs d'accompagnement localisé oublient totalement le bien-être des élèves et des personnels avec une logique purement comptable, au détriment d'un

accompagnement de qualité pour les élèves et au détriment des conditions de travail des personnels avec notamment un nombre croissant d'élèves accompagnés et une mobilité forcée. Non, les AESH ne sont pas corvéables au bon vouloir des PIAL !

Quant au salaire, déjà très insuffisant à cause d'une grille indiciaire indécente, il n'atteint bien souvent pas le seuil de pauvreté fixé par l'INSEE à cause des temps partiels subis ! C'est inadmissible ! Pour la très grande majorité les AESH de l'académie de Lille exercent 24 heures par semaine (soit une quotité de travail d'exactly 61,3%), pour un salaire moyen de 800 euros (*préciser net ou brut ?*) par mois sans réelle possibilité d'augmenter leur temps de travail. Comble de la mesquinerie, le Rectorat de Lille a délibérément choisi d'arrondir ce salaire déjà précaire à l'arrondi inférieur : les AESH ne sont ainsi rémunérés qu'à 61% d'un temps complet (alors que le Ministère préconise lui-même un arrondi supérieur à 62%). **La FSU exige la hausse immédiate des salaires de tous les personnels et de la quotité de travail de l'ensemble des AESH qui le souhaitent, et rappelle que le temps complet doit être la norme et non l'exception !**

Et pour couronner le tout, quel mépris de la part de l'institution au coeur de la crise sanitaire. Alors que les AESH, de par leur travail, étaient sûrement parmi les personnels les plus exposés, ils et elles ont été les derniers et dernières à recevoir un matériel de protection adéquat (masques, tests...).

**Alors, pour l'ensemble des AESH actuellement sous contrat, la FSU revendique donc :**

- un emploi à temps complet ;
- une répartition du temps de travail qui prenne en compte la réalité du travail réalisé (réunions, préparations matérielles, rendez-vous avec les différents professionnels, temps de trajet entre les lieux d'exercice...) ;
- l'application d'une grille indiciaire de référence assise sur le B-type ;

- le versement des indemnités pour exercice dans les établissements de l'éducation prioritaire ;
- le remboursement des frais de déplacements effectués dans le cadre de leur mission ;
- l'amélioration des conditions de travail notamment la limitation de la mutualisation des accompagnements et la suppression des PIAL ;
- l'accès à l'ensemble des dispositifs de l'action sociale ;
- leur recrutement par les services déconcentrés de l'État pour les missions d'accompagnement ;
- le développement d'une réelle formation professionnelle sur le temps de travail, initiale et continue, qui tienne compte des différents aspects et de l'évolution du métier.

Pour défendre l'ensemble de ces revendications et obtenir de nouveaux droits, nous porterons de nouveau la voix des AESH lors de la manifestation régionale prévue à Lille cet après-midi à 14h30, place de la République, manifestation qui sera suivie d'une audience au Rectorat.